

Local « Annexe Cure » St Jean St Maurice sur Loire

Cadre de la candidature du local Métiers d'art « Annexe Cure »

Préambule :

« la Cure, pôle Métiers d'art » de Roannais Agglomération, outil de développement et de soutien à la filière des Métiers d'art.

Roannais agglomération conduit une politique métiers d'art orientée sur le soutien au démarrage d'entreprise Métiers d'art à travers l'équipement Pépinière Métiers d'art et « la Cure, pôle Métiers d'art » à St Jean St Maurice sur Loire.

L'équipement « la Cure » est un espace ouvert sur les Métiers d'art et en lien avec une fréquentation culturelle et touristique grandissante. Il est constitué d'un accueil, d'une boutique Métiers d'art, d'une salle d'exposition et galerie Métiers d'art, d'un gîte, et d'une salle de stage/studio photo.

Accessible au grand public, et visiteurs, ce pôle est lié à une programmation culturelle annuelle.

Joutant ce pôle, la Pépinière Métiers d'art accueille 4 entreprises métiers d'art dans le cadre de la location de surfaces d'ateliers de 24 à 70m², destinés à des porteurs de projets qui débutent leur activité, ou ayant moins de 2 ans d'activité. Un accompagnement par Roannais Agglomération et une dynamique collective est insufflé par ce dispositif. Un réseau d'artisan sur place contribue à faire vivre cette filière, et à donner une visibilité. Cela crée aussi une dynamique de réflexion collective, qui peut également déboucher sur des collaborations entre artisans.

Le public accède librement dans le jardin, à la Cure et aux espaces d'exposition comme aux ateliers par différentes entrées sur le site et une circulation devant les ateliers de la pépinière et les ateliers voisins du site. Le jardin est régulièrement utilisé pour accueillir des événements en extérieur.

En complément de cet équipement, la communauté d'agglomération dispose d'un local destiné à accueillir une entreprise métiers d'art soit issue de ce dispositif, soit exerçant dans le domaine des Métiers d'art, et contribuant à l'attractivité « métiers d'art » du village, il est dénommé « **Annexe Cure** ». Les ateliers existants dans le village sont également en connexion directe avec ce local.

Au-delà des équipements et locaux, une communication sur la saison culturelle et les métiers d'art est adressée à l'ensemble des foyers de l'agglomération (100 000 habitants) par l'édition du programme culturel ou le magazine de l'agglomération ainsi que le site internet de l'agglomération et le site dédié de « la Cure ». Les outils web sont aussi développés pour donner vie à cette politique et à la présence des artisans, telle une vitrine et un relais d'information sur ces activités.

Le service se tient également à disposition pour échanger sur les problématiques, réflexions, suggestions liées aux Métiers d'art. Enfin, les entreprises sont ponctuellement associées aux événements programmés sur le pôle afin de leur donner une visibilité supplémentaire et de favoriser une rencontre avec le public soit pour de la vente directe, soit pour des commandes, ou développer leur carnet d'adresse.

1 – Dépôt de candidature :

CONDITIONS

a. Qualité : Statut de l'artisan

Sous l'intitulé « artisan d'art », seront retenues les personnes qui ont une activité de création ou de restauration.

Le métier exercé doit faire référence à la nomenclature des Métiers d'art.

L'artisan doit être un « créateur » et non un « revendeur ».

Il est souhaité l'inscription à la Chambre des Métiers, mais tous les statuts d'entreprises sont autorisés.

b. Droits : L'activité peut être déjà existante ou avoir plus de 2 ans d'activité.

L'offre de locaux est dans la continuité de l'action en faveur des Métiers d'art portée par Roannais Agglomération sur le pôle Métiers d'art « la Cure », une entreprise du dispositif de la pépinière ou une entreprise extérieure peut candidater.

c. Prendre connaissance des lieux et du contexte d'implantation : Faire le déplacement en amont sur site pour prendre connaissance des lieux et du village.

ENGAGEMENTS

d. Respecter l'ensemble du site et les visiteurs du village.

Cadrer quand cela est possible ses horaires d'ouverture sur ceux de la Cure en période estivale (mai à Août), suite à la demande grandissante des visiteurs ou lors des événements culturels.

Néanmoins, forte de l'expérience avec 8 entreprises Métiers d'art qui ont débuté leur activité dans l'atelier de la Cure, et la pépinière, la collectivité est toutefois très réceptive sur le fait que les entreprises ont également besoin d'être à l'extérieur (Salons, Marchés, exposition...) même dans cette période estivale. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'un fonctionnement en bonne intelligence sur le site de la Cure et pour l'efficacité de la promotion des Métiers d'Art et de votre activité.

Le village génère également un flux de visiteur, et l'entreprise présente dans ce local a tout intérêt à proposer de la vente directe, même si ce seul flux ne garantit pas le fonctionnement de l'activité.

e. Proposer un accueil du public :

Il est possible d'ouvrir l'ouverture de l'atelier au public, proposer des démonstrations est également possible. L'atelier agit en toute autonomie. A ce titre, l'artisan peut également participer par l'ouverture de son atelier, aux manifestations majeures de la Cure (et ce pendant toute la durée du bail) et proposer des ateliers ou animations, ou des projets collaboratifs qui se verront valoriser dans la communication des événements.

Quelques événements majeurs au fil de l'année :

JEMA : Avril / Loire en couleur : MAI ou JUIN plus de 3 000 visiteurs sur 2 jours, / Biennale des bijoutiers créateurs (Prochaine édition en novembre 2021) près de 3 000 visiteurs sur 2 jours,

f. Remplir dans son intégralité les renseignements demandés dans le dossier de candidature et retourner le dossier dûment rempli . (Joindre les pièces complémentaires au dossier de candidature)

- **Un Curriculum Vitae** détaillé mentionnant votre formation et votre parcours professionnel mis à jour
- **Création d'activité :** Détail de votre projet, et business plan.
- **Entreprise existante :** Bilan comptable depuis le démarrage de votre activité.
- **Présentation de vos créations :** Une planche photo, book ou autres supports de votre choix afin de présenter votre travail, votre démarche technique et artistique.
- **Présentation de vos expériences de dynamiques collectives** et/ou de collaborations si tel est le cas.
- **Copie de Pièce d'identité**

2 – La localisation - les locaux - Le bail :

a- LOCALISATION DE L'ANNEXE CURE

Au cœur du village médiéval de St Jean –St Maurice sur Loire / 15 mn de ROANNE

A 1h de LYON, ST ETIENNE et CLERMONT FERRAND

Le local « Annexe Cure » est un équipement restauré et aménagé par Roannais Agglomération, il est situé en proximité immédiate de la Cure, pôle Métiers d'art. (50m)

Adresse : Annexe Cure, 847 rue de l'Union 42155 St Jean – Maurice sur Loire.

b – LE LOCAL :

Un local d'une surface de **58 m²**

- une pièce boutique, 18m²
- un espace atelier, 35m²
- un espace mezzanine pour bureau ou stockage ou petit espace pour manger., 6m²
- Une cour intérieure commune

La surface d'atelier comprend un espace vide à aménager selon l'activité,

- Un point d'eau, équipé d'un évier type cuisine collective, un WC séparé.
- Eclairage en plafond
- Chauffage au gaz
- Une arrivée de gaz pour outil de travail.
- Prise téléphone / internet
- Prise en triphasé

DES LOCAUX ANNEXES

LA CURE : Une salle de stage et studio photo peuvent être mis à disposition dans la pépinière selon planning et tarif en vigueur.

d – DUREE DU BAIL :

Type de Bail : dérogatoire de 3 ans.

Dépôt de garantie de 1 mois de loyer.

Il pourra se prolonger et se transformera en bail commercial.3-6-9.

e- TARIFS DES LOCAUX

Loyers modéré comme outil d'aide indirecte au développement économique

Loyer mensuel 225 € HT/mois

Ce loyer sera majoré de la TVA applicable ou toute autre taxe qui viendrait s'y substituer. (Loyer hors charges, abonnements et consommation.)



3 – Sélection des candidats

Après une pré-sélection, effectuée sur dossier par le comité de sélection, celui-ci apprécie :

- La qualité du projet d'entreprise (volet économique et artistique)
- La conformité technique par rapport au métier exercé dans ses lieux.
- La motivation du candidat
- L'offre du candidat au regard de la diversité que peut apporter l'entreprise par rapport aux entreprises déjà installées sur site
- Le comité de sélection pourra privilégier une entreprise tournée vers de la vente directe ; ainsi qu'une entreprise ayant mois de 6 ans d'activité, en cohérence avec la politique de la pépinière Métiers d'art et le soutien aux jeunes entreprises.
- Le comité de sélection a la faculté de ne pas retenir une candidature présentée, si elle ne remplit pas les conditions.

Le comité de sélection est composé de : Le Vice-président en charge de la politique culturelle, le Maire de la commune ou son représentant, le responsable du service « Accompagnement des entreprises et projets en milieu rural » ; la Direction de la Culture et le responsable de l'équipement « la Cure » pôle Métiers d'art.

Admission : Le président de Roannais Agglomération examinera la proposition du comité de sélection

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

Chef de projet :

Delphine Mosnier 04 26 24 92 61 / dmosnier@roannais-agglomeration.fr

Roannais Agglomération : www.roannais-agglomeration.fr

La Cure : www.lacure.fr

Facebook : lacure42

Présence d'un Fab lab géré par Roannais Agglomération dans le centre-ville de Roanne.

2020 / 2021 Horaires d'ouverture de la Cure, pôle Métiers d'art :

Basse saison / Mars + octobre et novembre / vendredi à dimanche 14h30 à 17h

Moyenne Saison : Avril à juin + septembre : lundi à jeudi 14h30 à 18h et vendredi à dimanche 10h à 12h30 / 14h30 à 18h

Haute saison : Juillet et Août : tous les jours 10h à 12h30 / 14h30 à 19h.

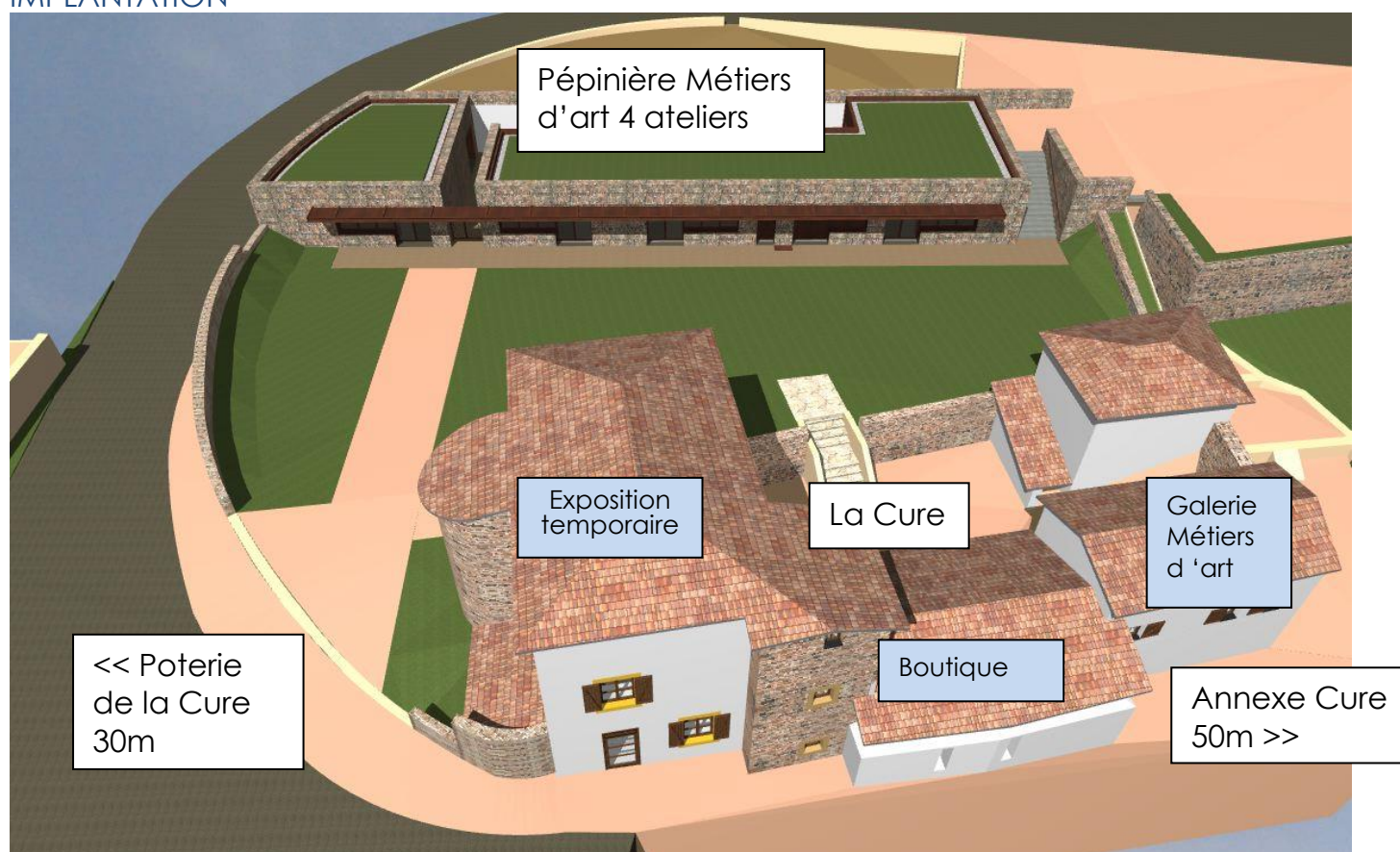
(Ouverture supplémentaire pendant les petites vacances scolaires Zone A)

Liens :

Association des Métiers d'art en Roannais (AMAR) : www.roanne-metiersdart.com

Tourisme : www.leroannais.com

IMPLANTATION



Un logement attenant peut également être proposé (studio de 32m2).